

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission, M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 18, Loi établissant un Office des produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et comme il s'élève une discussion;

M. Argue, appuyé par M. Bryce, propose en amendement: Que le bill n° 18 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu d'étudier l'opportunité de présenter une mesure législative prescrivant l'établissement de prix minimums à des niveaux garantissant aux producteurs un rapport entre le prix de vente et le prix de revient qui ne soit pas moins favorable que celui qui existait au cours de la période 1943-1945.

Et comme il s'élève une discussion;

M. Gardiner soulève l'objection que l'amendement est étranger à l'objet du bill qu'on étudie.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Wright.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, en vertu de l'ordre spécial adopté le vendredi 2 novembre 1951, jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 10 décembre 1951.